

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur OZENNE Benoit, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 07 décembre 2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaients présents : M. OZENNE Benoit – Mme BIEGANSKI Virginie – M. LOISEAU Dominique- M. BRAILLY Guy – Mme HANOT Laëtitia – M. RICHARD Frédéric – Mme DOUAY Sophie – M. DUBUC Julien - M. LEPAGE Philippe – Mme MAISON Aurore – M. SEVELIN Emilien – Mme GIFFARD Pascaline – M. MASSON Cyril.

Absents excusés : Mme COURQUIN Christine qui donne procuration de vote à M. BRAILLY Guy – Mme MAISON Emelyne qui donne procuration de vote à M. DUBUC Julien.

Mme COURQUIN Christine rejoint la séance à 20 H 05 après le vote du dernier point mis à l'ordre du jour.

### SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur BRAILLY Guy est désigné secrétaire de séance.

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

### PROJET NOUVELLE GARDERIE MUNICIPALE

Monsieur POLLET Reynald, Architecte, consulté pour le projet de réhabilitation d'une ancienne salle de classe maternelle en garderie municipale expose au Conseil municipal les différentes solutions envisageables chiffrées. L'Assemblée demande qu'un devis estimatif soit envoyé pour chacune d'elles.

### TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter, pour l'année 2022, les tarifs communaux et de les maintenir comme suit :

#### ● **Location de la Salle des Fêtes :**

##### Pour les Habitants de la Commune

- Vin d'honneur 60 €
- Week-end 280 €

##### Pour les Personnes de l'extérieur

- Vin d'honneur 100 €
- Week-end 400 €

► Montant de la caution pour la location de la Salle : 500 €

● **Remplacement de la vaisselle cassée ou manquante (l'unité) :**

- Assiette : 2,60 €
- Verre : 1,60 €
- Tasse : 1,60 €
- Couvert : 1,60 €
- Légumier 0,5 L : 3,40 €
- Légumier 2,5 L : 4,60 €
- Plat inox rond : 6,40 €
- Plat inox ovale : 7,60 €
- Saucière : 7,60 €
- Ravier : 1,80 €
- Sucrier : 7,60 €
- Corbeille à pain : 9,10 €
- Verseuse à café : 8,20 €
- Carafe à vin : 2,20 €
- Couverts à salade : 7,00 €
- Cuillère de service : 5,00 €
- Fourchette de service : 5,00 €
- Louche : 5,40 €
- Plat à tarte : 6,70 €
- Pelle à tarte : 5,90 €
- Plateau à fromages : 19,80 €
- Saladier : 3,80 €
- Couteau à pain : 3,20 €

● **Remplacement tables ou chaises endommagées (l'unité) :**

- Chaise : 20 €
- Table : 150 €

► Montant de la caution pour le prêt de tables et chaises aux Habitants de la Commune : 200 €

● **Frais pour capture et garde de chiens errants :**

- Frais de capture pour les chiens récupérés dans la journée par leur maître : 25 €
- Frais de garde : 25 € par jour

● **Droits de place :**

- 6 euros le mètre linéaire

● **Montant du ticket repas à la cantine municipale : 3 € le ticket**

● **Montant du ticket garderie municipale : 1 € le ticket**

● **Cimetière Communal :**

- Concession 50 ans / 2m<sup>2</sup> : 250 €
- Colombarium Concession 50 ans : 800 €
- Cavurne Concession 50 ans : 250 €

## SUBVENTIONS COMMUNALES 2022 AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer pour l'année 2022 les subventions suivantes aux associations locales :

- ASWD : ..... 1 800 euros
- Société de Chasse : ..... 500 euros
- ACPG -CATM : ..... 350 euros
- UNRPA : ..... 350 euros
- AAED : ..... 1 230 euros
- Amicale Solidarité Dargnésienne : 1 200 euros
- Le Petit Coin des Dominos : ..... 350 euros
- Sauvons notre Eglise Saint Wandrille : ..... 550 euros
- Batterie-Fanfare : ..... 250 euros
- Les P'tits Ecoliers : ..... 700 euros
- Les Boulistes Dargnésiens : ..... 550 euros

Précise que les subventions seront versées après production d'un bilan financier de l'exercice écoulé.

## SUBVENTIONS COMMUNALES 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer pour l'année 2022 les subventions suivantes :

- Institut pour la recherche sur le Cancer de Lille ..... 150,00 euros
- La Société Protectrice des Animaux ..... 50,00 euros

## AIDE FINANCIERE POUR SEJOUR SKI-ETUDES

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Collège Louis Juvet de Gamaches organise un séjour ski-études dans les Alpes à La Plagne du 09 au 15 janvier 2022 pour les élèves de troisième, six enfants de la Commune y participent et le coût du séjour restant à la charge des familles s'élève à 420 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une aide financière d'un montant de 50 euros pour chacun des six enfants participant au séjour.

Spécifie que cette aide financière d'un montant total de 300 euros sera versée au Collège de Gamaches qui la déduira du reste à payer par les familles.

## AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022

L'article L 1612-1 du code général de collectivités territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Crédits ouverts à la section d'investissement au Budget Primitif 2021 :

<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2021</b>	<b>25 %</b>
20 – Immobilisations incorporelles	6 240,00	1 560,00
21 – immobilisations corporelles	285 000,00	71 250,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

#### CONVENTION FONDS DE CONCOURS – COLLECTE DES DECHETS VERTS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de fonds de concours avec la Communauté de Communes des Villes Sœurs pour l'année 2022 pour la collecte des déchets verts en porte à porte.

Il précise qu'elle couvre la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre 2022, chaque mercredi, soit un total de 35 collectes pour un montant de 20 000 euros.

Le Conseil municipal, après délibération

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours avec la Communauté de Communes des Villes Sœurs pour la prestation supplémentaire de collecte des déchets verts pour l'année 2022 et un coût total de 20 000 euros.

#### VENTE DE L'IMMEUBLE PLACE JEAN MOULIN

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il serait judicieux de procéder à la vente de l'immeuble appartenant à la Commune de DARGNIES situé 31, Place Jean Moulin, cadastrée section AD n° 329 et demande l'avis du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Donne son accord pour la mise en vente de l'immeuble situé au 31, Place Jean Moulin cadastré section AD n° 329.

## AMENAGEMENT DE LA RD 2

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'aménagement de la traversée de Dargnies RD 2 pour un montant de travaux estimé à 1 098 911 € HT (Montant total des travaux 1 041 622 € + Maîtrise d'œuvre 57 289 € HT). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le projet qui lui est présenté et autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour ce projet.

## AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire :

- Présente au Conseil municipal le projet de l'AMSOM pour la construction de logements locatifs en lieu et place de l'immeuble dit « le château » rue Henri Barbusse.
- Informe l'Assemblée de la prochaine mise en place de la signalisation, par le Conseil départemental, « réseau points nœuds – Somme à vélo » ainsi que du balisage « Chemin entre Verre et Mer »

La séance est levée à 20 H 30